



# Centre Culturel Médical

## Augustin Fabre

### Procédure pour faire acte de candidatures pour rejoindre le CCM en Première Année Commune des Études de Santé

Tu souhaites exercer une profession médicale et tu envisages de t'inscrire à Marseille en Première Année Commune des Études de Santé.

Dans cette perspective, tu désires rejoindre le Centre Culturel Médical. N'hésite pas à consulter et/ou à télécharger la charte des étudiants de première année du CCM. Cela te donnera une idée de ce que le CCM pourra t'offrir et ce qu'il attendra de toi, si tu es accepté(e).

Le processus de candidature comporte plusieurs phases :

- 1- Les candidatures sont ouvertes aux lycéens de Terminale S. Le CCM reçoit uniquement les candidats désireux de poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. Ceux qui souhaitent devenir kinésithérapeutes ne sont pas admis.
- 2- L'ouverture des dépôts de candidatures intervient début janvier 2012 sur notre site [www.ccmf.fr](http://www.ccmf.fr). Chaque candidat renseigne un formulaire en ligne. La clôture des candidatures est fixée au 29 février 2012.
- 3- Le candidat recevra une première réponse :
  - a. si son niveau scolaire dans les matières scientifiques est jugée trop faible, sa candidature est rejetée.
  - b. si son niveau scolaire dans les matières scientifiques est jugée suffisant, le candidat est invité à poursuivre la procédure.
- 4- Dans le cas b, le candidat envoie (lettre suivie) ou dépose au CCM — 205, rue Sainte Cécile - 13005 MARSEILLE —, un dossier comprenant :
  - a. les bulletins scolaires de l'année de Première,
  - b. le bulletin du premier trimestre de l'année de Terminale,
  - c. une lettre de motivation (version manuscrite),
  - d. une photo d'identité,
  - e. un chèque de frais de dossier d'un montant de 30 euros.
- 5- Le dossier est étudié. Le candidat reçoit une réponse courant mars :
  - a. soit sa candidature est finalement rejetée,
  - b. soit, le candidat est convoqué à un entretien avec un membre de l'équipe du CCM.
- 6- À la suite de l'entretien, une réponse lui est donnée :
  - a. soit le candidat est accepté et est invité à venir finaliser son inscription.
  - b. soit le candidat est accepté sous réserve d'un complément d'informations (bulletin scolaire du second trimestre par exemple)
  - c. soit le candidat est placé en liste d'attente.
- 7- Le candidat vient finaliser son inscription
  - a. 40 euros d'adhésion à l'Association Centre Culturel Médical Augustin Fabre
  - b. 1 200 euros à taux plein
    - i. dont 200 d'arrhes non remboursables
    - ii. et 1000 euros remboursables en cas de désistement avant le 30 septembre 2012
  - c. Les boursiers bénéficient, sur présentation d'un justificatif, de réductions importantes : consulter la grille tarifaire sur le site.